

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
05/02/2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN.

Excusés : Patricia RAYNAUD ; Laurent BRUN.

Pouvoirs : Patricia RAYNAUD donne pouvoir à Audrey GERAUD et Laurent BRUN donne pouvoir à Franck VALETTE.

Secrétaire de séance : Alain DETERNES

Approbation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables **N°15/2024**

Vu la délibération n°36/2023 définissant les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables ;
Considérant la période de consultation des zones d'accélération des EnR qui s'est déroulée du 15 au 31 janvier 2024 ;

Monsieur le Maire informe qu'aucune remarque est remontée suite à la concertation du projet des zones d'accélération des EnR.

Il rappelle également que les ZAENR définis sur la commune sont les suivantes :

- Solaire photovoltaïque : sur l'ensemble des bâtiments communaux et domaine public ;
- Solaire photovoltaïque au sol dont ombrières : sur le domaine public et biens publics ;
- Eolien, méthanisation : pas de détermination de zone ;
- Réseau de chaleur, bois-énergie, géothermie : projets communaux ou publics.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de valider les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables comme définies préalablement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De valider les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (voir plan ci-joint).**

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le 15 février 2024
et publié le 16 février 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,
Fait à Tronget, le 14 février 2024

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT

